

Saint-Rémy-de-Provence

Le 27/05/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Saint-Rémy-de-Provence | Temps de lecture : +/- 1 minute

Embellissez votre cadre de vie avec le permis de végétaliser



Vous souhaitez embellir votre cadre de vie ? La Ville de Boulogne-sur-Mer vous accompagne dans cette démarche avec le développement de la végétalisation du domaine public, grâce au permis de végétaliser, initié dans le cadre du budget participatif.

C'est avec le budget participatif, sous l'impulsion des porteurs de projets Charlotte Douché et Anthony Viera, qu'est né le permis de végétaliser. Celui-ci est accordé, gratuitement, à tout Boulonnais qui souhaite apporter fleurs, petits arbustes et/ou plantes grimpantes devant son logement.

La Ville de Boulogne-sur-Mer prend à sa charge la création des fosses, l'apport de terre et fournit gratuitement les végétaux lors de la première plantation. Ces végétaux sont à choisir parmi une liste. Les plantes invasives, urticantes, épineuses, toxiques, illicites sont à proscrire. Au demandeur de veiller à prendre toutes les précautions nécessaires à la préservation des végétaux et des espaces verts présents à proximité.

Au total, ce sont « plus de 20 permis de végétaliser (qui) ont été accordés lors de cette première session d'une opération qui participe à l'amélioration du cadre de vie » annonce Frédéric Cuvillier, Maire de la ville.

Le dépôt de plantations par le service Parcs et Jardins, accompagnés d'Alexandre Lemaire et de

Jimmy Ledrin, élus en charge de la démocratie locale et de l'écologie urbaine, a démarré. Deux campagnes, une à l'automne et la seconde au printemps, seront organisées chaque année.

« J'avais vu ça dans d'autres villes comme Lille et Paris. C'est une super idée de végétaliser les rues, ça apporte de la couleur et de la vie » sourit Brigitte Sagot, qui a signé récemment la charte du permis de végétaliser. »

Vous souhaitez vous aussi faire une demande de permis de végétaliser ? cliquez sur le lien ci-dessous ou en écrivez à l'adresse permisvegetaliser@ville-boulogne-sur-mer.fr ou par téléphone au 03.21.87.84.42.

VOS CONTACTS

Saint-Rémy de Provence

Sébastien Hostaléry

Directeur de la communication

01 02 03 04 05

06 07 08 09 10

pressedigitale@gmail.com

CONFÉRENCE DE PRESSE :

28/05/2025 à partir de 02h , Place Godefroy de Bouillon , 62200 Boulogne-sur-Mer